

Les signes religieux bannis aux guichets de l'administration fédérale

■ Steven Vandeput (N-VA) va permettre le travail intérimaire et la rémunération liée au mérite dans la fonction publique.

Journée bien chargée pour Steven Vandeput. Très attendu sur les projets qu'il nourrit pour l'armée belge, il devait d'abord présenter aux députés sa note d'orientation relative à la Fonction publique. Une audition qui n'était sans doute pas moins attendue.

Le ministre N-VA a manifestement rapidement appris le jargon politique qu'il faut utiliser quand on parle de fonction publique. Il a dit vouloir mettre "le client" au cœur des préoccupations des administrations. Il a aussi affirmé vouloir des "fonctionnaires fiers", ce qui permettra d'attirer à l'avenir des fonctionnaires motivés. Il a aussi annoncé que l'informatisation des administrations sera poursuivie.

Steven Vandeput a été longuement interrogé sur le montant des économies qui devront être supportées par l'administration fédérale. Dans une interview, il avait déclaré qu'un fonctionnaire sur 5 seulement serait remplacé et qu'au total, le nombre de fonctionnaires serait réduit de 12 % au cours de la législature. Steven Vandeput n'a toutefois pas confirmé ces chiffres en séance. Il ne les a pas non plus infirmés. Il a en revanche été plus clair concernant les frais de fonctionnement qui seront réduits de 20 %. "C'est à peine 5 % de plus que ce qu'a fait le gouvernement précédent", a répliqué le ministre aux députés socialistes qui se montraient inquiets pour le maintien de la qualité des services à la population dans un tel corset budgétaire. Précision : ce sont les hauts fonctionnaires qui seront chargés d'identifier les postes de travail qui pourront être supprimés,

et les frais de fonctionnement qui passeront au bleu.

L'intérim dans la fonction publique

Le ministre N-VA a également indiqué que la charge de travail des fonctionnaires fédéraux sera évaluée. Une méthode de calcul de cette charge sera discutée au courant de l'année 2015 pour être opérationnelle en janvier 2016. Ce travail devra aider au meilleur recrutement possible des agents - ce qu'on appelle dans le jargon "le remplacement sélectif". Il devra aussi, si l'on en croit les propos du ministre, introduire le principe de rémunérations - partiellement - liées au mérite. Ce qui a fait bondir le PS. "Vous allez soumettre les fonctionnaires à une concurrence interne", s'est exclamée la députée Nawal Ben Hamou. "Moi, a rétorqué Steven Vandeput, je n'ai pas peur de donner un peu plus à ceux qui en font un peu plus."

Un autre tabou syndical va tomber : Steven Vandeput a annoncé son intention d'auroriser le recours à des intérimaires dans la fonction publique quand la situation requiert un engagement rapide. "Je vais permettre le travail intérimaire dans la fonction publique, mais ce ne sera pas la règle, a-t-il tempéré. Cela devra être dans des situations exceptionnelles."

Interpellé par Muriel Gerken (Ecolo) et Vanessa Matz (CDH) sur les intentions du ministre à propos de l'emploi des langues, Steven Vandeput a indiqué vouloir faire enfin appliquer une loi de 2002 qui prévoit que les hauts fonctionnaires doivent être bilingues.

Enfin, il a confirmé l'une des dispositions de l'accord de gouvernement : le port de signes religieux, politiques ou philosophiques serait interdit aux fonctionnaires en contact direct avec le public.

V.R.